

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Viticulture n°16 du 17 juillet 2012



Stades

Le stade fermeture de grappe est maintenant atteint dans la plupart des parcelles du réseau, hormis en secteurs tardifs.

Mildiou



Rot brun (CA21)

➤ Situation au 16 juillet

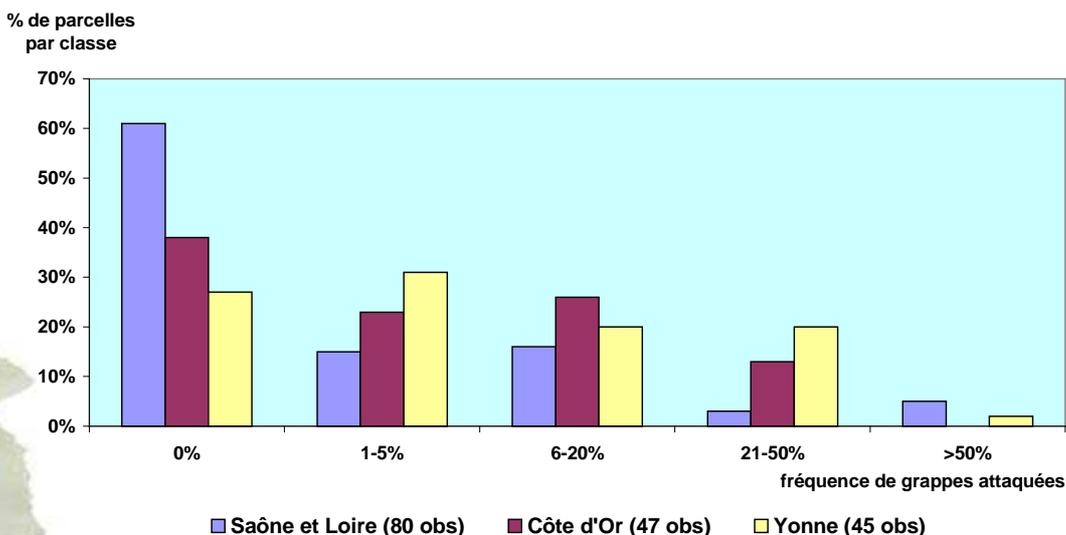
✓ **Feuilles** : une nouvelle sortie de taches correspondant aux contaminations du 04 au 08 juillet est notée sur jeunes feuilles. Son intensité varie en fonction du niveau de présence du mildiou au moment de ces contaminations et des conditions de pulvérisation. Les rognages à venir vont éliminer la majorité de ces symptômes.

✓ **Grappes** : les symptômes de rot brun qui apparaissent actuellement dans certaines parcelles sont issus des contaminations de fin juin-début juillet.



Mildiou

Répartition des parcelles par classe selon le pourcentage de grappes attaquées par le mildiou sur le réseau BSV Bourgogne au 16 juillet - 172 observations



- **Saône et Loire et Côte d'Or** : la proportion de parcelles indemnes reste identique à la semaine dernière. Toutefois, une évolution de l'attaque sur grappes est observée dans les situations déjà touchées, avec un glissement de la classe 1-5% principalement vers la classe 6-20%. En Saône et Loire, sur les 4 parcelles du réseau les plus touchées, 3 se situent dans le Beaujolais 71 (bas de côteaux).

- **Yonne** : la proportion de parcelles indemnes est passée de 46 à 27% en l'espace d'une semaine. Dans le même temps, on enregistre une augmentation des parcelles présentant plus de 20% de grappes attaquées.

- **Nièvre** : sur les 8 parcelles observées, aucune évolution n'est constatée depuis la semaine dernière.

Pluies

du 09 au 16 juillet :

- Côte d'Or : 7 à 18 mm
- Saône et Loire : 3 à 20 mm
- Yonne et Nièvre : 20 à 30 mm

Prévisions

du 18 au 23 juillet :

Enfin une météo plus favorable avec cependant quelques incertitudes en fin de semaine qui pourrait être légèrement perturbée. Température maximale de 29°C annoncée pour mercredi, valeurs en baisse dans les jours suivants.

Source Météo France



Les contaminations postérieures au 08 juillet pourront être à l'origine de nouveaux symptômes sur feuilles qui apparaîtront dans les prochains jours dans les parcelles insuffisamment protégées. Sur grappes, restent à s'exprimer toutes les contaminations qui ont eu lieu depuis le 04 juillet.

➤ Evaluation du Risque

Le risque mildiou demeure très élevé dans tous les vignobles. Si la réceptivité des grappes décline jusqu'à début véraison, il n'en est pas de même pour le feuillage dont la préservation reste l'objectif de fin de campagne afin d'assurer une bonne maturation.

Oïdium



Oïdium sur grappe (CA71 et CA21)

Globalement, sur le vignoble bourguignon, une nouvelle évolution de l'oïdium sur grappes a été constatée. Même si celle-ci est plus faible que la semaine dernière, on note néanmoins une progression des parcelles où la fréquence d'attaque est supérieure à 6%.

Les vignes les plus touchées sont plutôt des Chardonnay mais la maladie se rencontre également sur Pinot Noir avec localement des attaques sévères. Par ailleurs, la présence d'oïdium ne se cantonne pas uniquement aux secteurs historiques. A ce jour, les vignobles les plus concernés sont dans l'ordre celui de la Saône et Loire, de la Côte d'Or, de l'Yonne et de la Nièvre avec respectivement 37%, 28%, 7% et 0% de parcelles avec plus d'1 grappe sur 5 touchée.

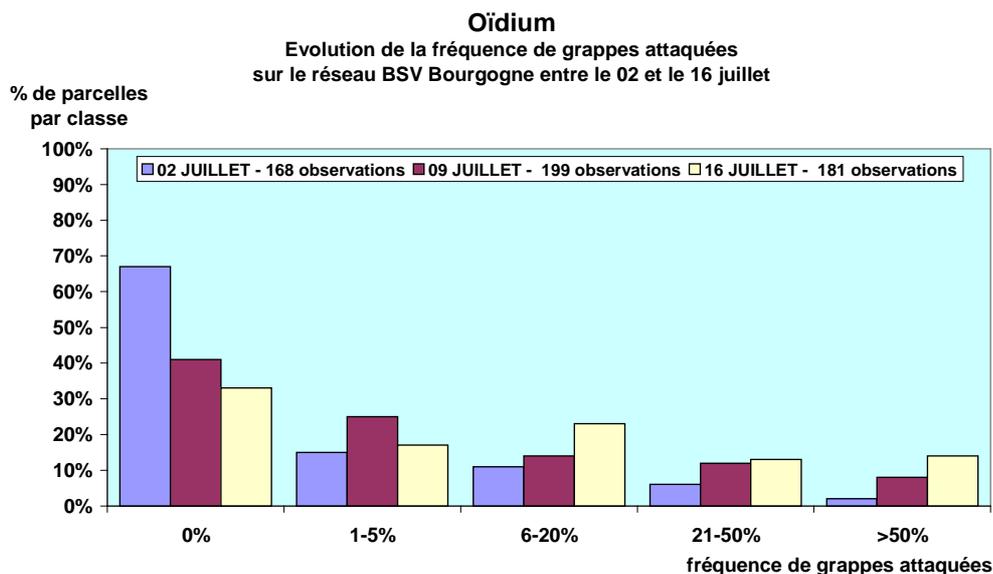
La pression exercée par l'oïdium demeure très élevée. Dans l'immédiat, pour la gestion de la maladie, il est indispensable d'effectuer des observations régulières sur grappes, au minimum tous les 8 jours.

Concernant la gestion de l'oïdium en fin de campagne, la règle de décision reste la même que les années précédentes : un bilan sanitaire doit être réalisé dans chaque parcelle en fin de persistance d'action de l'application effectuée au stade fermeture, soit 10 à 21 jours après ce stade selon la nature du fongicide utilisé. Ce comptage effectué sur 100 grappes (20 ceps x 5 grappes répartis sur l'ensemble de la parcelle) permet d'estimer le niveau d'attaque de l'oïdium sur grappes et de définir la conduite à tenir :

Rappel de la règle de décision Oïdium de fin de campagne

- Si nombre de grappes touchées < 5% : fin de risque de contaminations significatives sur grappes
- Dans le cas contraire, le risque de progression de la maladie persistera jusqu'au début véraison.

Compte-tenu de la pression de l'année, cette observation devra être particulièrement méticuleuse et concerner toutes les parcelles de l'exploitation.





Black-rot

Depuis la semaine dernière, le black-rot a globalement peu évolué. Malgré l'identification de quelques symptômes sur grappes, le vignoble demeure sain. La sensibilité des grappes vis à vis du black-rot décline jusqu'à début véraison..

Botrytis

Quelques symptômes sur grappes sont notés, essentiellement dans des parcelles touchées par la grêle. L'évaluation du risque prendra en compte la sensibilité de la parcelle au botrytis ces dernières années ainsi que les événements climatiques particuliers comme la grêle.

Vers de Grappe

➤ 2^{ème} génération :

Les vols de cochylis se terminent en tous secteurs. Les prises d'eudémis restent plutôt faibles. 52 comptages de pontes ont été effectués hier dans le réseau BSV. La présence d'œufs est observée dans 15% des situations (contre 25% la semaine dernière), mais il s'agit le plus souvent d'1 ou 2 œufs pour 100 grappes. La valeur maximale est de 6 œufs sur 100 grappes observées dans 1 situation de l'Yonne. Quelques perforations ont été notées mais leur nombre est limité avec au plus 9 perforations pour 100 grappes relevées dans 1 situation du Couchois-Maranges en 71.

Rappel : La règle de décision fondée sur la relation 1^{ère} génération-2^{ème} génération (G1-G2) peut s'appliquer :

Moins de 10 glomérules pour 100 grappes en G1 = risque très limité (Pas de traitement en G2).

La sensibilité botrytis des parcelles doit être prise en compte dans l'application de cette règle. Le faible potentiel de récolte dans certaines parcelles est également à prendre en considération. D'après les comptages effectués en 1^{ère} génération, **89% des parcelles du réseau se situaient à moins de 10 glomérules pour 100 grappes.**

Cicadelle Flavescence Dorée

Les premiers adultes de cicadelle de la Flavescence Dorée ont fait leur apparition depuis le milieu de semaine dernière dans le vignoble.

Rappel : conformément à la réglementation, une lutte obligatoire contre la cicadelle de la Flavescence dorée doit être mise en œuvre dans les cas suivants :

- sur les périmètres de lutte obligatoire des foyers du Sud Chalonais (Rosey, Bissey sous Cruchaud, Buxy et Montagny les Buxy) et du Nord Mâconnais (19 communes concernées) ainsi qu'en parcelles de vignes mères de greffons et de porte-greffes où la **3^{ème} et dernière intervention sera positionnée au cours de la dernière décade de juillet.**

- en pépinières où la couverture insecticide sera maintenue jusqu'à la disparition complète des adultes.

PROCHAIN BSV : mardi 24 juillet

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration les membres de la cellule analyse de risque : SRAL, FREDON Bourgogne et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : CA21 - CA71 - CA89 - ESPACE VIGNE - FREDON Bourgogne - 110 VIGNE - BOURGOGNE DU SUD - BOURGOGNE VITI SERVICE - CAVE DES HAUTES COTES - COOPERATIVE AGRICOLE BRESSE MACONNAIS - COOPERATIVE AGRICOLE MACONNAIS BEAUJOLAIS - ECOVIGNE - GROUPEMENT VIGNERONS DES TERRES SECRETES - LA CHABLISIENNE - OENOPHYT - SEDARB - SICAVAC - SOUFFLET VIGNE - VITAGRI.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.